

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2008

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS - (n° 719)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 241

présenté par

Mme Batho, M. Peiro, M. Brottes, M. Le Déaut, Mme Massat,
M. Gaubert, Mme Gaillard, M. Queyranne, Mme Fioraso, M. Tourtelier,
Mme Erhel, M. Jean-Michel Clément, M. Deguilhem, Mme Filippetti,
M. Gagnaire, Mme Quéré, M. Montebourg, Mme Marcel, M. Launay,
Mme Coutelle, M. Grellier, Mme Le Loch, M. Viollet,
Mme Robin-Rodrigo, M. Philippe Martin
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 2

Après l'alinéa 7 de cet article, insérer l'alinéa suivant :

« Les avis et recommandations font état de toutes les positions exprimées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement s'inscrit dans le principe d'information du public inscrit dans la Charte de l'environnement.